

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL MARDI 26 MARS 2024 – THESEE



Le Comité Syndical du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais s'est réuni le mardi 26 mars 2024 à 18h00 à la salle des fêtes de Thésée, sur convocation du Président, en date du 05 mars 2024.

Votants : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental (titulaires ou suppléants).

Présents :

ANGÉ : Patrice BLONDEAU _ **CHATEAUVIEUX** : Christian SAUX _ **CHÂTRES-SUR-CHER** : Sylvie DOUCET _ **CHEMERY** : Annie LEVAUX _ **CHOUSSY** : Sylvie BOREL _ **COUDES** : Anne BOURDIN _ **COUFFY** : Stéphanie SICAULT _ **COURMEMIN** : Gilles CHANTIER _ **FAVEROLLES-SUR-CHER** : Elisabeth AUGÉ _ **FRESNES** : Patrick GAUTIER _ **GIÈVRES** : Marie-Thérèse DRUESNE _ **LANGON-SUR-CHER** : Philippe VERNEUIL _ **LE CONTROIS-EN-SOLOGNE** : Quentin LEGOUY - Jean-Yves DROUHIN - Pascale TETOT _ **LOREUX** : Joël HERISSET _ **MENNETOU-SUR-CHER** : Martine TONNARD _ **MEUSNES** : Véronique SERIEYS _ **MONTRICHARD VAL DE CHER** : Michel DUMONT DAYOT - Jean-Claude GAGNEUX _ **POUILLÉ** : Alain GOUTX _ **PRUNIER-SUR-SOLOGNE** : Aurélien BERTRAND _ **ROUGEOU** : Bénédicte JOULAN _ **ST-AIGNAN** : Éric CARNAT _ **ST-GEORGES-SUR-CHER** : Bernard CLICHY _ **ST-JULIEN-DE-CHÉDON** : Jean-Claude HENAULT _ **ST-JULIEN-SUR-CHER** : Romain SOURIOUX _ **ST-LOUP-SUR-CHER** : Pierre BARBE _ **SASSAY** : Sylviane TURMEAUX _ **SELLES-SUR-CHER** : Stella COCHETON _ **SOINGS-EN-SOLOGNE** : Bernard BIETTE _ **THESEE** : Daniel CHARLUTEAU _ **VALLIÈRES-LES-GRANDES** : Éric LACROIX _ **VILLEFRANCHE-SUR-CHER** : Bruno MARECHAL _ **VILLEHERVIERS** : François CAVALIE _ **CC VAL DE CHER CONTROIS** : Jacques PAOLETTI _ **CANTON DE MONTRICHARD** : Elodie PEAN-NORQUET _ **CANTON DE SELLES SUR CHER** : Christophe THORIN.

Procurations :

BILLY : Jean-Marc NORBERT _ **LA CHAPELLE MONTMARTIN** : Anne-Laure CHEVALIER _ **OISLY** : Christian FINOT _ **PONTLEVOY** : Jean-Louis BERTHAULT _ **CANTON DE ST AIGNAN** : Philippe SARTORI _ **CHISSAY-EN-TOURAINNE** : Philippe PLASSAIS _ **MUR DE SOLOGNE** : Yves VILLANUEVA _ **NOYERS SUR CHER** : André COUETTE _ **ROMORANTIN** : Jeanny LORGEUX _ **CCRM** : Nicole ROGER.

Étaient absents excusés :

CHEMERY : Anne-Marie THEVENET _ **COUFFY** : Gérard LEVIER _ **LANGON** : Sylvain DURAND _ **LE CONTROIS EN SOLOGNE** : Béatrice HUC _ **MONTRICHARD VAL DE CHER** : Marie-Paule FORTIER _ **ST ROMAIN SUR CHER** : Michel TROTIGNON.

Assistaient également au Comité Syndical :

Président du Conseil de Développement : Jean-Luc BROUTIN

Techniciens : **Région** : Lucille FRIMAT _ **Pays** : Julien BEAUDON / Natacha GUERIN

Secrétaire de séance : Sylvie DOUCET – 6^{ème} vice-présidente

Ouverture de la séance à 18h.

Monsieur le Président, Christophe THORIN, accueille les membres du Comité Syndical et les remercie de leur présence. Il signale que le quorum est atteint. Le Président remercie également la municipalité de Thésée pour son accueil et le prêt de la salle, ainsi que le musée de Tasciaca (hébergé dans les locaux de la mairie) qui a ouvert ses portes pour une visite guidée en amont de l'ouverture du Comité.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur le Maire, Daniel CHARLUTEAU, qui accueille les membres présents, et annonce le passage de la flamme olympique dans sa commune le 08 juillet prochain. Le lendemain, 09 juillet, une cérémonie de partage de flamme avec les 33 municipalités et leurs athlètes de la Communauté de communes du Val de cher -Controis aura lieu. Enfin, Monsieur le Maire propose aux membres du comité qui le souhaitent une visite guidée des caves de la Mairie et son pressoir du XVIème siècle en fin de réunion.

Le Président énonce l'ordre du jour et signale la mise à disposition des documents budgétaires préalablement envoyés sur table.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023
2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023
4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024
5. CRST - CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE
6. QUESTIONS DIVERSES

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Président indique que le Compte de Gestion 2023, établi par le Trésorier payeur de Romorantin, Monsieur Pierre-Loup DEVOS, est en tout point identique, au centime près, au Compte Administratif 2023 du Pays.

Considérant l'identité de valeur des écritures comptables, Christophe THORIN propose au Comité Syndical de déclarer le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier visé et certifié conforme, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Directeur signale par ailleurs que la bonne tenue de compte du Pays a amené la DGFIP à lui proposer de tester dès 2025, en pilote sur le Territoire, le CFU (compte financier unique).

L'approbation du compte de gestion 2023 est soumise au vote :

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion 2023

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Président fait ensuite la lecture du Compte Administratif 2023, reprenant les données présentées dans la note budgétaire.

1. Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023
TOTAL		668 120.88€	745 849.06€
002	Résultat de fonctionnement reporté	211 331.88€	211 331.88€
013	Atténuation des charges	0.00€	26 183.82€
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 000.00€	258.00€
74	Dotations et participations	455 789.00€	508 073.90€
75	Autres produits de gestion courante	0.00€	1.46€
77	Produits exceptionnels	0.00€	0.00€

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023
TOTAL :		668 120.88€	382 186.10€
011	Charges à caractère général	199 820.88€	83 961.43€
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 500.00€	278 533.94€
022	Dépenses imprévues	10 000.00€	0.00€
023	Virement à la section d'investissement	10 000.00€	0.00€
65	Autres charges de gestion courante	12 900.00€	7 491.58€

Résultats

Recettes de fonctionnement 2023	745 849.06€
Dépenses de fonctionnement 2023	382 186.10€
Résultat de fonctionnement 2023	+ 363 662.96€

Le Président souligne une politique de gestion budgétaire rigoureuse menée en 2023 et appelle les questions des membres du Comité Syndical. Aucun point n'est soulevé.

2. Section d'investissement

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023
TOTAL :		41 441.23€	23 253.29€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 196.36€	10 196.36€
021	Virement à la section de fonctionnement	10 000.00€	0.00€
040	Opération d'ordre et de transfert entre sections	16 900.00€	12 199.15€
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 344.87€	857.78€

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2023	CA 2023
TOTAL :		41 441.23€	3 310.09€
20	Immobilisations incorporelles (logiciels)	7 000.00€	1 605.23€
21	Immobilisations corporelles (mobilier, véhicule)	34 441.23€	1 704.86€

Résultats

Recettes d'investissement 2023	23 253.29€
Dépenses d'investissement 2023	3 310.09€
Résultat d'investissement 2023	+ 19 943.20€

Le Président rappelle que, si le syndicat Mixte du Pays de la Vallée du cher et du Romorantinais n'a pas vocation d'investissement, il a reporté en 2023 (pour la seconde année), le changement du véhicule de service, ainsi que le renouvellement du parc informatique et l'aménagement d'une salle de réunion pouvant accueillir les membres du Bureau.

Le Président appelle les questions des membres du Comité Syndical. Aucun point n'est soulevé. Christophe THORIN quitte ensuite la salle, laissant la présidence de la séance au 1^{er} vice-président, Jacques PAOLETTI, pour porter au vote l'approbation du Compte Administratif 2023.

Le Président de séance salue la bonne gestion comptable du Pays et propose de voter l'approbation du Compte Administratif au Comité Syndical réuni :

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2023

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Christophe THORIN remercie les membres du Comité syndical de leur vote de confiance et porte ensuite au vote, l'approbation de l'affectation des résultats 2023 au budget primitif 2024.

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **363 662.96 €€**
- un excédent d'investissement de **19 943.20 €**

Il est proposé que les résultats de fonctionnement capitalisés soient affectés :

- A l'excédent de fonctionnement (ligne 002) : **363 662.96 €**
- A la section d'investissement (ligne 001) : **19 943.20 €**

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 au Budget Primitif 2024

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président invite ensuite les membres du Comité Syndical à se munir de la note budgétaire qui détaille et explique les montants par chapitre et articles.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Propositions en matière de recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
TOTAL :			668 120.88€	762 074.96 €
002		Résultat de fonctionnement reporté	211 331.88€	363 662.96 €
13	6419	Atténuations de charges	0.00€	15 000.00€
70		Produits des services du domaine et ventes diverses	1 000,00€	77 000.00€
	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 000.00€	1 000.00€
	706888	Autres prestations de services	0.00€	76 000.00€
74		Dotations et participations	455 789.00€	306 402.00€
	74718	État	172 770.00€	27 502.00€
	7472	Conseil régional	39 119.00€	35 000.00€
	7473	Conseil départemental	27 000.00€	27 000.00€
	74741	Communes et communautés de communes	216 900.00€	216 900.00€
	74773	Budget communautaire et fonds structurels (LEADER - FEADER)	/	0.00€
75		Autres produits de gestion courante	0.00€	10.00€

Propositions en matière de dépenses :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
TOTAL :		668 120.80€	762 074.96€
011	Charges à caractère général	199 820.88€	215 000.00€
012	Charges de personnel et frais assimilés	418 500.00€	420 000.00€
65	Autres charges de gestion courante	12 900.00€	55 174.96€
66	Charges financières	0,00€	0.00€
022	Dépenses imprévues	10 000.00€	/
023	Virement à la section d'investissement	10 000.00€	63 000.00€
042	Dotations aux amortissements et provisions	16 900.00€	8 900.00€

Le Président signale que les recettes attendues en 2024 ne seront pas à la hauteur des charges de personnel à assumer. Seul l'excédent de fonctionnement, lié notamment à la perception en 2023 des subventions LEADER 2021 et 2022 pour l'ingénierie des postes d'animations LEADER et PAH, ainsi que la politique d'austérité menée sur l'année 2023 permettront la prise en charge de l'ensemble des postes actuels et à venir.

Le Pays provisionne les excédents de fonctionnement capitalisés sur les années précédentes pour assumer des dépenses de fonctionnement qui ne seront pas compensées par un niveau suffisant de recettes en 2024.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Propositions en matière de recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
TOTAL :			41 441.23€	91 943.20€
021		Virement de la section de fonctionnement	10 000.00 €	63 000.00€
001		Excédent en investissement	10 196.36€	19 943.20€

10		Dotations, fonds divers et réserves	4 344.87 €	100.00€
	10222	FCTVA	4 344.87€	100.00 €
040		Amortissements des immobilisations	16 900€	8 900.00€
	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	4 500.00 €	1 000.00€
	28181	Amortissement install. générales, agencements et aménagement divers	3 000.00 €	0.00€
	281828	Autres matériels de transport	6 000.00 €	3 800.00€
	281838	Autres matériels informatique	3 400.00 €	2 500.00€
	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 500.00€
	28185	Matériel de téléphonie		100.00€

Propositions en matière de dépenses :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire BP 2023	BP 2024
TOTAL :		41 441.23€	91 943.20€
001	Résultat d'investissement reporté	0.00€	0.00€
20	Immobilisations incorporelles	7 000.00€	3 000.00€
21	Immobilisations corporelles	34 441.23€	88 943.20€

Résultats :

Christophe THORIN souligne *l'équilibre budgétaire* proposé pour ce Budget Primitif 2024 :

	FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024
	Recettes	668 120.88 €	762 074.96 €
	Dépenses	668 120.88 €	762 074.96 €
	INVESTISSEMENT	BP 2023	BP 2024
	Recettes	41 441.23 €	91 943.20 €
	Dépenses	41 441.23 €	91 943.20 €

Le Président interpelle les membres du Comité syndical sur toute question éventuelle sur ce Budget Primitif et indique se tenir à disposition pour toute information complémentaire.

Celui-ci reprend les actions définies dans le cadre des orientations budgétaires. Il présente :

- Une section de fonctionnement équilibrée **762 074.96€**
- Et une section d'investissement équilibrée à **91 943.20€**

L'adoption du Budget Primitif 2024 du syndicat Mixte du Pays de la vallée du Cher et du romorantinais est portée au vote :

- ❖ Pour = 43
- ❖ Abstention = 0
- ❖ Contre = 0

Les membres du Comité syndical adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2024

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité pour ce vote de confiance.

5. CRST – CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Christophe THORIN remercie le Président du GAL Leader, également Président du conseil de Développement, Jean-Luc BROUTIN, de sa présence, ainsi que Lucille FRIMAT, Conseillère technique à la Maison de la Région à Blois. Il laisse ensuite la parole au Directeur, Julien BEAUDON, pour faire un point d'étape sur le prochain CRST.

a. Présentation des travaux relatifs à la Convention d'Objectifs et de Moyens

Cette convention entre le Pays, les Communautés de Communes et la Région, servira à définir sur notre Territoire les grands enjeux jusqu'à 2030.

Le Directeur rappelle que :

- Le 08 décembre 2023, une réunion s'est tenue avec les élus du Territoire et la Région afin de définir les priorités.
- Le 15 mars 2024, l'ensemble des acteurs sociaux professionnels se sont réunis avec le Pays, les CC et la Région, pour partager les enjeux territoriaux et croiser les conclusions sous forme d'ateliers portant le service à la population, le développement économique, la mobilité ou encore la santé.
- La Région finalise la rédaction de la Convention.

b. Calendrier d'élaboration des deux prochains CRST

Avril 2024 : travail technique et échanges politiques en local sur la structuration des enveloppes financières (chaque communauté de communes aura la sienne en propre, le Pays ayant une enveloppe à part, pour l'ingénierie et les projets transversaux, comme : cœur de France à vélo ; le foncier du territoire ou encore la mobilité).

Le 22 avril, une réunion de Bureau de Pays restreint, en présence des deux Présidents des Communautés de communes et la Région va avoir lieu.

Mai 2024 : validation de la Convention d'Objectifs et de Moyens.

3. QUESTIONS DIVERSES

a. Point P.A.T.

Le Président signale qu'un recrutement est en cours et qu'un entretien devrait se dérouler le 27 mars pour finaliser une embauche avant l'été d'un animateur dédié au Projet Alimentaire de Territoire.

b. Pays d'Art et d'Histoire

Christophe THORIN confirme le souhait du Pays de se porter candidat au renouvellement du Label d'Art et d'Histoire. Ce renouvellement se fera par étape, en concertation étroite avec le Conseil Départemental, la DRAC et les communautés de communes.

- Réunion d'échanges en mai et avril 2024 avec les différents partenaires,
- Recrutement d'une chargée de mission dédiée au bilan du label actuel, qui prend fin le 24.09.2024.
- Travailler sur une mise en place d'un CIAP.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h, remercie les membres présents pour leur participation et invite l'Assemblée à partager le pot de l'amitié offert par le Pays et la commune de Thésée.



Le Président,

Christophe THORIN